

Résumé des directives concernant le COVID-19- Montagnards 2020-2021

* Prendre note que ces directives sont en date du 17 juillet 2020, et comme toutes directives depuis le début de cette pandémie, elles pourraient encore changer selon l'évolution de la situation.

** Ces directives ont été élaborées pour répondre à l'ensemble des exigences des différentes instances gouvernementales à travers le pays, pas seulement pour le Québec. Pour plus de détails : <https://scoutsducanada.ca/>

*** Formation supplémentaire obligatoire pour les tous les animateurs.

4 principales mesures :

- Assurer la distanciation sociale
- Privilégier les activités extérieures
- Minimiser les contacts entre les personnes
- Mise en place de mesures d'hygiène comme le lavage des mains régulièrement

De façon plus précise :

- Maximum de 15 personnes en même temps dans le local Scout
- Rassemblement de 50 personnes maximum à l'extérieur
- Distanciation de 2 mètres en tout temps (sauf en cas d'intervention ou de situations d'urgence)
- Aucune poignée de main, accolades ou tout autre contact physique
- Procédure en cas de détection de symptômes sur le site
 - ↳ Isolement du jeune, avec deux animateurs (de préférence à l'extérieur). Les animateurs devront porter l'équipement de protection individuelle disponible au local
 - ↳ Les parents seront appelés pour venir chercher le jeune
- Port du masque obligatoire pour tous
- À l'entrée et la sortie du local/lieu de rencontre, chaque personne devra se nettoyer les mains (désinfectant disponible)
- Chaque objet utilisé en groupe devra être désinfecté après utilisation (ex : ballon)
 - ↳ Avant et après l'activité, toutes les personnes devront se nettoyer les mains
- Maintenir une feuille de présence pour chaque réunion qui sera conservée par la gestion durant 3 ans.

Mode de fonctionnement spécifique aux Montagnards :

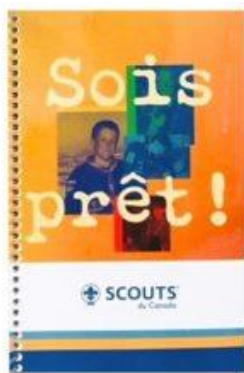
- Toutes les réunions auront lieu à l'extérieur soit au verger Pavillon de la Pomme ou dans un parc dans les alentours de Mont St-Hilaire et Otterburn Park. Les jeunes et les parents seront avisés en avance du lieu de la réunion pour permettre une organisation familiale adéquate. Les réunions auront lieu beau temps, mauvais temps donc les jeunes doivent être habillés en conséquence. Les réunions seront annulées seulement en cas de météo extrême (grêle, froid, etc.).
- Chaque jeune devra aller voir l'animateur désigné (Julie, responsable du dossier santé) pour répondre à quelques questions au début de la réunion et pour prendre les présences avant de rejoindre la troupe.
- Chaque jeune doit apporter un sac à dos avec ses effets personnels pour éviter le partage des équipements. Les effets suivants doivent être apportés à chaque réunion :
 1. Crayon et taille crayon
 2. Livre de progression « Sois prêt »
 3. Gourde d'eau
 4. Canif
 5. Masque
 6. Lampe frontale

Matériel nécessaire pour les Montagnards :

1. Chemise rouge Scout (disponible à La Cordée, St-Hubert)



2. Livre de progression des Éclaireurs « Sois prêt » (disponible à La Cordée, St-Hubert)



3. Canif avec un cran de sûreté. Plusieurs modèles sont possibles (lame ronde ou non) mais le cran de sûreté est obligatoire.